



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/128 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROJET DE CONVENTION « ACTIVITES ET
PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE A CASA DI E SCENZE DI BASTIA
POUR LA PERIODE 2020-2022 »**

**CHÌ APPROVA U PRUGHJETTU DI CONVENZIONE « ATTIVITÀ E
PRUGRAMMAZIONE PEDAGOGICA A CASA DI E SCENZE
DI BASTIA 2020-2022 »**

REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, la commission permanente, convoquée le 17 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

ETAIT ABSENTE : Mme

Isabelle FELICIAGGI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4421-1 à D. 4425-53,

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n° 19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,
- VU** la convention-cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse portant règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** les demandes de la mairie de Bastia pour le financement du fonctionnement de « A casa di e scenze » en date du 6 janvier 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport « Activités et programmation pédagogique Casa di e Scenze di Bastia 2020-2022 », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'affectation de 365 080 € au profit de la ville de Bastia pour les activités et la programmation pédagogique de A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 chapitre 932, article 657348, fonction 23, programme 4119.

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : 4119 - « Diffusion CST2I » - Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE	798 013,00 Euros
Ville de Bastia	365 080,00 Euros

MONTANT AFFECTE	365 080,00 Euros
------------------------------	------------------

DISPONIBLE A NOUVEAU	432 933,00 Euros
-----------------------------------	------------------

ARTICLE 4 :

APPROUVE le projet de convention « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 » annexé au présent rapport.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à mettre en œuvre et à signer la convention « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à proposer le projet « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 » de la ville de Bastia au prochain COREPA au titre du CPER 2015-2020 et de la Mesure 1 « Soutenir le développement des activités de recherche, de développement technologique, de transfert, d'animation et de diffusion scientifique des plateformes de recherche et développement ».

ARTICLE 7 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (conventions attributives de subvention, convention d'applications, avenants, arrêtés...) relatives à la mise en œuvre du projet « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».

ARTICLE 8 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTIVITÀ E PRUGRAMMAZIONE PEDAGOGICA DI A "A
CASA DI E SCENZE DI BASTIA" 2020-2022**

**ACTIVITES ET PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE DE "A
CASA DI E SCENZE DI BASTIA" POUR LA PERIODE 2020-
2022**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017.

Ce document, qui constitue le cadre politique de référence pour l'action de la Collectivité en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont également définies dans la convention cadre CST2I 2019-2022 qui vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs, et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Pour ce faire, la convention cadre CST2I 2019-2022, signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse, fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs axes dont celui d'encourager la création d'espaces dédiés à la diffusion de la culture scientifique.

Ces centres de ressources scientifiques devraient être idéalement un lieu de partage et de rencontre afin de rendre accessible à chacun, quel que soit son bagage intellectuel, la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises que de l'innovation.

L'objectif est ainsi de rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Voilà pourquoi, la Collectivité de Corse souhaite mobiliser ses crédits dédiés à la diffusion des savoirs et de la CST2I au bénéfice de la Ville de Bastia, à hauteur de 365 080 euros, au titre du soutien de l'activité et de la programmation pédagogique de la maison des sciences, « A Casa di e Scienze di Bastia », pour la période 2020-2022.

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au titre du programme « 4119 Diffusion CST2I » - Fonctionnement » du Budget primitif (BP) 2020.

1° « A Casa di e Scenze di Bastia » :

Dans le cadre de la restructuration urbaine des quartiers Sud de Bastia, la Ville de Bastia a réalisé une « Maison des Sciences » dont l'inauguration s'est déroulée le 15 février 2020.

Aussi, si le projet initial de la « Maison des Sciences », élaboré en 2012 en partenariat avec l'Education Nationale, était entièrement dédié aux énergies renouvelables et était tourné majoritairement vers le public scolaire (écoles maternelles, élémentaires, collèges), « A Casa di e Scenze » (cf. annexe 1 - Dossier de présentation « A casa di e scenze ») est aujourd'hui la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain, ayant vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

Ainsi, d'une superficie totale de 460 m², « A casa di e scenze » est destinée à accueillir à la fois des scolaires sur des projets scientifiques, des habitants du quartier pour des activités thématiques et le grand public au travers d'expositions ou encore de conférences.

Le bâtiment est constitué des espaces principaux suivants :

- Une salle de 80 m² dédiée aux expositions temporaires (60 m²) et à l'accueil (20m²),
- Une salle de 183 m² dédiée aux expositions semi-permanentes,
- Un auditorium de 54 places assises d'une surface de 116 m² composé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public,
- Un back-office d'une surface de 83 m² (stockage, local technique et bureaux).

Si « A casa di e scenze » a vocation à accueillir des classes, des écoles et des collèges de Bastia et d'ailleurs, elle se fixe comme ambition également d'organiser :

- Des modules de formation pour les enseignants en formation initiale (Ecole Supérieure pour le Professorat des Ecoles) et continue (partenariat avec les Inspections de l'Education Nationale),
- Des conférences et stages sur la période extrascolaire pour les étudiants (partenariat avec l'Université, l'Office de l'Environnement...) et pour tout public attaché à la culture scientifique et technique.

Tout en gardant les principaux objectifs définis dans le projet initial, la Ville a souhaité donner de nouvelles orientations au projet autour des trois grands axes de développement suivants :

- Rendre attractif et promouvoir l'excellence scientifique,
- Favoriser l'éducation et l'expérimentation,

- Promouvoir la dimension sociale et l'insertion dans le quartier (mise en réseaux avec les équipements et structures du quartier avec la participation des associations).

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Mettre en place une réelle politique sociale de proximité avec la population environnante (familles, enfants, seniors). Les équipements déployés dans la « Maison des sciences » permettront d'apporter des connaissances scientifiques palliant la vulnérabilité et favorisant l'égalité des chances de la jeunesse et des habitants du quartier ;
- Faire de la maison des sciences une référence territoriale en matière de diffusion de la Culture Scientifique Technique, Industrielle et de l'Innovation (CSTII) et de promotion des savoirs insulaires,
- Mettre en place une réelle activité pédagogique avec l'éducation nationale visant à redynamiser et rendre attractif les quartiers prioritaires (cf. annexe 2)

Programmation et cadre général « A casa di e scenze »)

Enfin, « A Casa di e Scenze di Bastia » s'efforcera également d'inscrire ses actions dans un cadre méditerranéen, la ville de Bastia souhaitant, à moyen terme, se positionner comme une ville en pointe en matière scientifique et d'éducation aux sciences.

2° Une convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 :

Afin de définir les modalités d'intervention et de collaboration entre les différents partenaires, une convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 (cf. annexe 3 - Projet de convention 2020-2022 « Activités et programmation pédagogique casa di e scenze »), en cours d'élaboration, précisera les engagements de la Collectivité de Corse, de l'Académie de Corse, de l'Etat et de la Ville de Bastia.

Cette convention prévoit également la mise en œuvre d'un comité de pilotage qui devra permettre tant le dialogue stratégique et scientifique, que le dialogue de gestion.

Ce comité de pilotage permettra de faire régulièrement un état des lieux sur l'avancement des programmes ainsi que sur l'utilisation du financement alloué par la Collectivité de Corse et les moyens mis en œuvre par les autres partenaires. Ce comité de pilotage, présidé par le Maire de la Ville de Bastia, ou son représentant, sera constitué par deux comités techniques, à savoir :

- Un comité partenarial, qui sera composé notamment des institutions suivantes :

- o La Collectivité de Corse et ses services,
- o Le Rectorat et ses services,
- o L'Etat et ses services,
- o La ville de Bastia et ses services.

- Un comité scientifique, qui sera composé notamment des institutions et organismes suivants :

-

- o L'Université de Corse et ses différents laboratoires de Recherche,
- o L'INRA de Corse,
- o La plateforme Corsic'Agropôle,
- o La STARESO,
- o L'IFREMER,
- o Le BRGM.

L'objectif est bien celui de créer une véritable transversalité entre le grand public et plus précisément les populations des quartiers et le monde scolaire, et mutualiser les compétences et outils développés au sein de la « A Casa di e Scenze di Bastia » au service du plus grand nombre.

Le financement de l'activité et de la programmation pédagogique « A Casa di e Scenze di Bastia » est estimé aujourd'hui à 365 080 € conformément au budget prévisionnel annexé à la convention.

Enfin, l'activité et la programmation pédagogique « A Casa di e Scenze di Bastia » seront proposées au prochain comité régional de programmation des aides « COREPA » au titre du CPER 2015-2020 - ESRI2 - « Soutenir la dynamique de la Recherche en Corse - Mesure 1 « Soutenir le développement des activités de recherche, de développement technologique, de transfert, d'animation et de diffusion scientifique des plateformes de recherche et développement ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au titre du programme 4119 - « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement sur la période 2020-2022.

Ainsi, je vous propose, au vu des éléments transmis,

- D'approuver le présent rapport « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».

- D'affecter au titre du programme « 4119 Diffusion CST2I - AE Fonctionnement » de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget Primitif (BP) 2020 au profit de la Ville de Bastia, un montant de 365 080 €.

- D'approuver le projet de convention « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».

- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à mettre en œuvre et à signer la convention « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».

- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à proposer le projet « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 » de la Ville de Bastia au prochain COREPA au titre du CPER 2015-2020 et de la Mesure 1 « Soutenir le développement des activités de recherche, de développement technologique, de transfert, d'animation et de diffusion scientifique des plateformes de recherche et développement ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Bastia



A CASA DI E SCENZE DI BASTIA

MAISON DES SCIENCES DE BASTIA

DOSSIER DE PRESENTATION

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	4
1. LE PROJET INITIAL	4
2. LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA MDS	4
II. LA MDS UN NOUVEAU POLE D'ATTRACTIVITE	5
1. ENVIRONNEMENT SOCIOCULTUREL	6
III. LE BATIMENT	6
IV. LES EQUIPEMENTS TECHNIQUES	7
1. ESPACE D'ACCUEIL ET D'EXPOSITION TEMPORAIRE – 80M ²	7
2. ESPACE « EXPOSITION SEMI-PERMANENTE » - 183 M ²	7
3. ESPACE « AUDITORIUM » - 116M ²	7
4. ESPACE « BACK-OFFICE » - 83M ²	7
V. MODE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT	8
1. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA MDS	8
2. COMITE PARTENARIAL	8
1) <i>La Collectivité de Corse</i>	8
2) <i>Le Rectorat</i>	8
3. COMITE SCIENTIFIQUE	9
VI. LES ACTIVITES	9
1. ESPACE MUSEOGRAPHIQUE	9
1) <i>Les expositions semi-permanentes</i>	9
2) <i>Les expositions temporaires</i>	10
2. ESPACE ANIMATIONS	10
3. ESPACE CONFERENCES	10
1) <i>Rencontres mensuelles</i>	10
2) <i>Des conférences d'exceptions</i>	10
4. EVENEMENTS SPECIFIQUES	11
5. DES ACTIVITES AU-DELA DE LA CORSE	11
6. EXEMPLE DE PROGRAMMATION	11
VII. LES EXPOSITIONS EN 2020	14
1. EXPOSITION TEMPORAIRE	14
2. EXPOSITION PERMANENTE	14
1) <i>L'espace de Réalité Virtuelle</i>	14
2) <i>Le biomimétisme</i>	15
3) <i>L'anthropocène, le changement climatique, la mer Méditerranée</i>	15
4) <i>Les technologies du futur, la problématique des énergies et les éco-technologies actuelles</i>	15
5) <i>L'agriculture de demain</i>	15
6) <i>La Corse ramène sa science</i>	15
7) <i>Les dessous de la croissance verte</i>	15
8) <i>Les grands témoins</i>	15
3. SALLE D'ATELIER ET DE PROJECTION	15
VIII. LA COMMUNICATION	15
IX. LES RESSOURCES HUMAINES	16
1. DIRECTEUR(RICE) DE LA STRUCTURE	16

2.	ASSISTANT/MEDIATEUR	17
3.	AGENT D'ACCUEIL EN CONTRAT AIDE	17
4.	PERSONNEL ACADEMIQUE	17
X.	LES HORAIRES D'OUVERTURE ET LA POLITIQUE TARIFAIRE	18
1.	LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MDS	18
2.	LA POLITIQUE TARIFAIRE	18
XI.	BUDGETISATION ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR CINQ ANS...ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
1.	PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL SUR 5 ANS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
XII.	BUDGET DE LA MAISON DES SCIENCES	20
1.	RECAPITULATIF SUR 5 ANS : 2020 - 2025	20

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la **restructuration urbaine des quartiers Sud de Bastia**, la Ville de Bastia a réalisé une **Maison des Sciences** dont la construction a été finalisée il y a quelques mois.

1. Le projet initial

Ce projet de Maison des Sciences, initialement appelée « Centre des Sciences Expérimentales et des Technologies (CSET) » a été élaboré en 2012 en partenariat avec l'Education Nationale.

Ce projet pédagogique était entièrement dédié aux énergies renouvelables, dans un bâtiment doté de quatre petites salles pédagogiques (eau – terre – soleil – vent), d'un amphithéâtre de très petite jauge, et tourné très majoritairement vers le public scolaire (écoles maternelles, élémentaires, collèges).

D'une superficie totale de 460 m², le CSET comprenait :

- 3 salles AIR, SOLEIL et EAU de 45 m² chacune, et une salle TERRE de 110 m²
- 1 amphithéâtre de 35 m² (capacité d'accueil : 30 personnes maximum)
- 1 local technique
- Des sanitaires adaptés au public accueilli (adulte-enfant-handicapé)
- 1 petit espace-bureau

Diverses installations étaient prévues : 1 serre, 1 espace terrarium, 1 mini soufflerie, des éléments d'éolienne, des maquettes Terre-Lune..., 1 retenue d'eau et sa rigole, des démonstrateurs d'Energies Renouvelables, 1 station météo, des tables pour expériences ...

Les principaux objectifs étaient :

- partager une culture scientifique et technique
- enseigner les Sciences et Technologie et l'Education pour un Développement Durable par la méthode d'investigation
- former et accompagner les projets en STEDD

Le fonctionnement du projet initial s'articulait de la façon suivante :

Au-delà de son rattachement naturel avec l'école Charles Andrei, le CSET avait vocation à accueillir :

- 50 à 60 classes des écoles et collèges de Bastia
- des modules de formation pour les enseignants en formation initiale (Ecole Supérieure pour le Professorat des Ecoles) et continue (partenariat avec les Inspections de l'Education Nationale)
- éventuellement, des conférences et stages sur la période extrascolaire pour les étudiants (partenariat avec l'Université, Office de l'Environnement...) et pour tout public attaché à la culture scientifique et technique.

2. Les nouvelles orientations de la MDS

Aujourd'hui, tout en gardant les principaux objectifs définis dans le projet initial, la Ville a souhaité donner de nouvelles orientations au projet Maison des Sciences :

Les grands axes de développement

- Rendre attractif et promouvoir l'excellence scientifique
- Favoriser l'éducation et l'expérimentation

- Promouvoir la dimension sociale et l'insertion dans le quartier (mise en réseaux avec les équipements et structures du quartier avec la participation des associations)

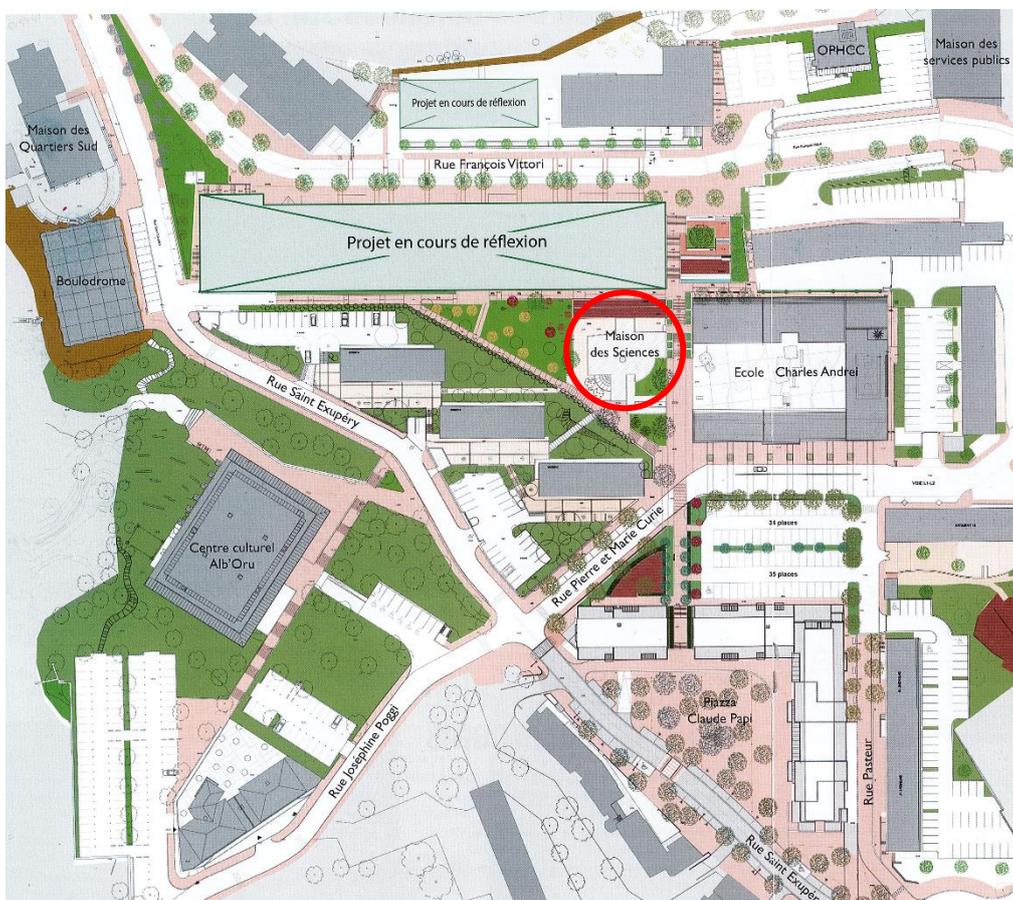
Les objectifs recherchés

- Mettre en place une réelle politique sociale de proximité avec la population environnante (familles, enfants, séniors). Les équipements déployés dans la MDS permettront d'apporter des connaissances scientifiques palliant la vulnérabilité et favorisant l'égalité des chances de la jeunesse et des habitants du quartier ;
- Devenir une référence régionale en matière de diffusion de la Culture Scientifique Technique, Industrielle et de l'Innovation (CSTII) et de promotion des savoirs insulaires.
- Mettre en place une réelle activité pédagogique avec l'éducation nationale visant à redynamiser et rendre attractif les quartiers prioritaires.

La MDS s'efforcera également d'inscrire ses actions dans un cadre Méditerranéen. Ainsi Bastia souhaite se positionner comme une ville en pointe en matière scientifique et d'éducation aux sciences.

II. La MDS un nouveau pôle d'attractivité

La Maison des Science (MDS) constitue **un nouveau lieu à Bastia dans les quartiers sud, où les Sciences et le bilinguisme seront à l'honneur. Cette structure est donc implantée au cœur des quartiers prioritaires, inscrite dans le programme de renouvellement urbain des quartiers sud et financée à ce titre en tant qu'équipement de proximité nécessaires au développement des quartiers. Son coût est de l'ordre de 2,6 millions d'euros.**



Vouée à la vulgarisation et à la réflexion scientifique, à la promotion du savoir et au développement de la culture scientifique et technique, industrielle et de l'innovation (CST2I), « **A Casa di e Scenze** » a pour mandat d'aider les visiteurs de tous âges et de tous horizons à découvrir, à mieux comprendre et à s'approprier la Science et la technologie pour bâtir leur avenir.

Plus largement « **A casa di e Scenze** » est la première structure muséographique en Corse dédiée aux Sciences et plus particulièrement au développement durable et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain. Ainsi elle a vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

Au service de la population et des établissements scolaires, la Maison des Sciences sera un lieu d'échanges et de rencontres multi-partenariales pour fédérer et encourager les actions de vulgarisation scientifique de notre microrégion et plus largement de Corse.

1. Environnement socioculturel

Une des missions de la MDS sera de créer des synergies et une vraie collaboration avec les associations de la ville de Bastia et notamment des quartiers Sud. C'est grâce à ces partenaires de proximité que nous pourrons faire vivre toute l'année la MDS et répondre aux objectifs d'accès à la Culture scientifique pour tous.

Elle sera donc le support d'actions et de projets de quartiers et des populations éloignées des Sciences et de la Culture en générale.

Plus largement la MDS se donne comme objectif de créer un parcours, un ensemble cohérent dédiée au Sciences et à la Culture, en valorisant et en s'appuyant sur :

- **des structures municipales, telles que l'ALB'ORU, la maison des quartiers, les centres de loisirs... ;**
- **des services municipaux : démocratie participative, Culture, Politique de la Réussite Educative, développement durable, contrat de ville...**
- **des associations de quartiers ;**
- **de simples citoyens ;**
- **des établissements scolaires.**

III. LE BATIMENT

Lieu destiné à accueillir à la fois des scolaires sur des projets scientifiques, des habitants du quartier pour des activités thématiques et le grand public au travers d'expositions, de conférences..., le bâtiment est constitué des espaces principaux suivants :

- Une salle de 80 m² dédiée aux expositions temporaires (60m²) et à l'accueil (20m²) ;
- Une salle de 183 m² dédiée aux expositions semi-permanentes ;
- Un auditorium de 54 places assises d'une surface de 116 m² composé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public...
- Un back-office d'une surface de 83 m² (stockage, local technique et bureaux)

La capacité d'accueil totale de la « Maison des Sciences » est de **180 personnes pour une surface d'environ 500M² dont environ 380M² dédiés au public.**



IV. LES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

1. Espace d'accueil et d'exposition temporaire – 80m²

- Billetterie,
- Vidéo-projection murale,
- Mobiliers d'attente connectés

2. Espace « exposition semi-permanente » - 183 m²

- Vidéo-projection murale,
- Mapping vidéo sur carte en relief,
- Cabine d'immersion 3D,
- Table tangible

3. Espace « Auditorium » - 116m²

- Tribune rétractable pour 54 personnes
- 50 m² prévu comme un plancher technique à l'instar des salles d'exposition, justement pour que celle-ci devienne aussi une salle d'exposition...
- Vidéo Projection et diffusion sonore de qualité pour films vidéo, projections diverses, conférences...
- Système audio performant
- Système de « quiz interactif » avec tablettes tactiles pour des séances d'apprentissages interactives

4. Espace « Back-office » - 83m²

- Stockage du matériel d'animation et d'exposition
- Local technique
- Bureau et salle de repos

V. MODE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

1. Gestion administrative et financière de la MDS

La Maison des Sciences de Bastia est gérée en régie direct à autonomie financière et personnalité morale. Ce mode de gestion permet :

- Une grande souplesse et une maîtrise communale
- Une autonomie de fonctionnement et d'identification budgétaire
- Une capacité à commercialiser

2. Comité partenarial

Le comité partenarial sera composé des institutions suivantes :

- Collectivité de Corse ;
- Rectorat ;
- Mairie de Bastia

Il sera un lieu d'échanges et de débats sur la stratégie de développement de la MDS. Ce comité sera également force de proposition et d'évaluation des actions de la MDS.

1) La Collectivité de Corse

Elle sera un partenaire privilégié de la MDS. Une convention d'objectifs et de moyens quinquennale est en cours d'élaboration pour le développement et le rayonnement de la MDS.

A travers ses différents services et notamment le Service de la Culture Scientifique et de la Diffusion des Savoirs, dépendant de la Direction Adjointe de l'Enseignement supérieur et de la recherche, nous pourrons travailler sur :

- Les orientations stratégiques de la Maison des Sciences en fonction des politiques régionales ;
- Les orientations budgétaires pluriannuelles pour soutenir le fonctionnement et l'investissement de la Maison des Sciences ;
- Des collaborations sur des projets de CST2I : Fête de la Science, Trophées Scientifiques, Trophées du Développement Durable... ;
- Un positionnement sur des Appels à projets ou Appels à Manifestations d'intérêt sur la CST2I ;
- La création ou le positionnement sur des programmes Européens de CST2I ;
- Le développement de missions de CST2I euro-méditerranéennes.

2) Le Rectorat

Il sera également partie prenante du développement et du rayonnement de la Maison des Sciences en Corse et au-delà. En effet, grâce à une collaboration étroite et une convention d'objectifs et de moyens spécifique, nous pourrons mettre en place des actions et programmes pédagogiques en faveur des élèves de Bastia et plus largement de Corse.

A ce titre des espaces seront mis à disposition au sein de la MDS pour développer l'ensemble de ces actions.

Tous les programmes pédagogiques viseront à susciter la curiosité des élèves et à les faire participer activement à la découverte de notions scientifiques, environnementales, techniques et technologiques.

A ce titre, du personnel académique est mis à disposition au sein de la MDS (voir Ressources Humaines).

Des partenariats spécifiques pourront être développés avec des établissements scolaires actifs en matière scientifique.

Notre volonté est de créer une véritable transversalité entre le grand public et plus précisément les populations des quartiers et le monde scolaire et mutualiser les compétences et outils développés au sein de la MDS au service du plus grand nombre.

3. Comité scientifique

Ce comité consultatif aura pour missions :

- d'orienter les choix scientifiques développés au sein de la MDS
- d'être un espace d'échange de bonnes pratiques en matière de contenus scientifiques
- d'être force de propositions et d'initiatives sur les activités scientifiques de la MDS
- d'être un espace de dialogue et de concertation sur des projets scientifiques

En fonction des actions programmées au sein de la MDS nous pourrions développer par exemple des partenariats scientifiques, tels que :

- Centres de recherche locaux : Université de Corse et ses différents laboratoires de Recherche, INRA, Corsicagropôle, STARESO, IFREMER, BRGM...
- Centres de recherche nationaux : INSERM, CNRS, CEA, MNHN...
- Institutions : OEC, PNRC, Parc Marin, CBNC, ODARC, Chambre d'agriculture, DREAL, ADEME,
- Associations œuvrant dans le champ de la CSTI : LRA, ARASM, CPIE, Groupe Chiroptère, Corse image sous-marine...
- Sociétés privées dans certains domaines de compétences scientifiques : Parc Galéa, EDF...

VI. LES ACTIVITES

1. Espace muséographique

Comme nous le précisons précédemment deux salles seront dédiées à des expositions de vulgarisation scientifique :

- Une salle de 60 m² dédiée aux expositions temporaires
- Une salle de 183 m² dédiée aux expositions semi-permanentes

L'auditorium, prévu pour des conférences ou des séminaires, pourra servir ponctuellement de lieu d'exposition et ainsi agrandir la surface muséographique.

- Un amphithéâtre de 54 places assises d'une surface de 116m² composé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'expositions ou d'animations.

1) Les expositions semi-permanentes

Ces expositions seront créées ou louées pour une période **de deux à trois ans maximum**. En effet, le bassin de population en Corse nous obligera à adapter un rythme de renouvellement à cette durée pour créer une vraie dynamique de visite du public.

De nouveaux modules scientifiques pourront être créés pour compléter l'exposition et redynamiser les visites, mais également organiser, lors de leur lancement, des micro-événements.

La création de nouvelles expositions semi-permanentes devra être faite dans une logique de réutilisation ou de mobilité. D'une part pour rentabiliser au mieux l'investissement de fonds publics, mais également afin de promouvoir à l'extérieur les créations de la MDS.

2) Les expositions temporaires

Pour créer une dynamique muséographique nous souhaitons pouvoir proposer tous les **6 mois à un an** des expositions temporaires différentes. Cette programmation rythmée permettra également de renouveler l'intérêt du public pour la MDS et ses contenus scientifiques.

Cela favorisera également le renouvellement des animations scientifiques que nous proposerons au grand public.

Pour la réflexion et la création des fonds muséographiques, nous solliciterons nos partenaires et mobiliserons également les ressources déjà présentes sur le territoire et qui ne pouvaient pas être valorisées faute de lieux d'exposition et de promotion.

Les expositions seront accessibles à tous les publics et des visites pour les scolaires et les groupes seront organisées.

2. Espace animations

Les animations seront principalement proposées dans la salle de l'auditorium ou des espaces annexes.

Un programme d'animations scientifiques sera proposé pour toute l'année :

- Animations pour un public scolaire en liaison avec le Rectorat ;
- Animations pour le grand public et les familles : toute l'année avec un rythme plus soutenu durant les vacances scolaires et le week-end.

Ces animations ne seront pas cloisonnées. Par exemple, on pourra se servir des animations créées pour les scolaires et les adapter au « grand public ».

Nous ferons également appel à des partenaires extérieurs pour mutualiser les compétences et ainsi proposer un programme riche et diversifié d'animations scientifiques. L'utilisation de ressources extérieures pourra faire l'objet d'appel à projet.

3. Espace conférences

1) Rencontres mensuelles

Nous ambitionnons, une fois par mois, durant une « **nocturne** », le vendredi soir, de proposer une « rencontre scientifique », insolite, innovante, citoyenne à destination du grand public. Ce rythme mensuel permettra de fidéliser le public autour de ce « rendez-vous » scientifique.

Ces rencontres s'adresseront à tous, mais pourront être également déclinées en session de formation pour les enseignants afin de mutualiser et de « rentabiliser » le déplacement des conférenciers. Elles pourront également être filmées et servir de support de communication sur les réseaux sociaux ou alimenter les ressources internes en vidéos.

2) Des conférences d'exceptions

Deux fois par an (octobre à décembre/décembre à février/mars à mai) nous proposerons au grand public une conférence avec un expert scientifique de renom sur des sujets d'actualité. Ces conférences seront programmées à l'ALB'ORU ou au théâtre afin de pouvoir accueillir un maximum de curieux. Ainsi à travers la MDS et les autres projets scientifiques soutenus ou réalisés par Bastia, notre cité se positionnera à terme comme la ville référence en Corse en matière de vulgarisation scientifique.

4. Evénements spécifiques

En fonction de l'actualité régionale, nationale ou voire internationale, nous pourrions prévoir des événements spécifiques dédiés à la CSTI : conférences, spectacles, animations.

Des événements avec les scolaires pourront être également créés pour renforcer notre partenariat avec l'Académie de Corse : concours scientifiques, expériences, jeux...

Nous pourrions également accueillir, en fonction des disponibilités et des thématiques, des structures ou événements extérieurs.

5. Des activités au-delà de la Corse

Afin d'alimenter les réflexions sur les contenus et les actions de CSTI qui seront développés au sein de la MDS, il sera nécessaire de créer des liens avec des structures de CSTI extérieures à la Corse. Pour cela un travail réseautage sera nécessaire et devra être constant dans le temps. Quelques exemples de partenaires rapidement mobilisables :

- AMCSTI : Association des Musées et Centres de Culture Scientifique Français.
- Universcience : Palais de la Découverte et Cité des Sciences de Paris
- Structures et réseaux de CSTI étrangers et méditerranéens

6. Exemple de programmation

Vous trouverez ci-après une préprogrammation de la Casa di e Scenze. Cette dernière est évolutive et sera abondée en fonction des partenariats que nous réaliserons et des prestataires que nous solliciterons.

PERIODE HORS VACANCES SCOLAIRE

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Tous les mardis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h

L'accueil de classes et la gestion du calendrier de réservation des classes seront sous la responsabilité de l'éducation nationale.

- Idéalement les trois enseignants prendront en charge l'approfondissement de deux thématiques chacun, afin d'organiser les activités scientifiques en fonction pourquoi pas des thématiques choisies par les classes.
- Les expériences ou mallettes pédagogiques pourront être créées ou achetées.

CLASSES DE BASTIA

- ✓ 1^{ère} Classe de 9h à 10h30
- ✓ 2^{ème} Classe de 10h30 à 12h00 : avec la possibilité de déjeuner sur place (été : MDS / Hiver : Alb'oru)

Déroulé d'une première visite

1. Visite/découverte de l'exposition (*la classe sera divisée en deux groupes distincts (A et B étant les deux groupes)*)

- A**
35 min {
- Groupe A : visite guidée à la découverte de l'exposition en 6 thèmes
 - Groupe B : Jeu d'enquête à réaliser en autonomie avec l'enseignant ou vidéo scientifique (auditorium)

- B**
15 min
- Groupe A+B (15 min): Quiz de fin dans l'auditorium

Déroulé d'autres visites

2. Activité Scientifique : approfondissement (1h)
 - Atelier pédagogique (mallette pédagogique/expérience...) autour de l'un des 6 thèmes de l'exposition

NB : Les classes de Bastia pourront donc découvrir sur une année scolaire potentiellement les 6 thématiques scientifiques de l'exposition.

L'option demi-journée de visite est également possible en fonction des réservations et du choix de la classe qui visite.

CLASSES EXTERIEURES A BASTIA

- ✓ 1 seule classe : de 9h à 11h30/12h (avec la possibilité de déjeuner sur place (été : MDS / Hiver : Alb'oru)

Déroulé d'une demi-journée de visite

1. Visite/découverte de l'exposition (*la classe sera divisée en deux groupes distincts (A et B étant les deux groupes)*)

- A**
35 min
- Groupe A : visite guidée à la découverte de l'exposition en 6 thèmes
 - Groupe B : Jeu d'enquête à réaliser en autonomie avec l'enseignant (auditorium)

- B**
15 min
- Groupe A+B (15 min): Quiz de fin dans l'auditorium

2. Activité Scientifique : approfondissement (1h)
 - Atelier pédagogique (mallette pédagogique/expérience...) autour de l'un des 6 thèmes de l'exposition

NB : La classe extérieure devra choisir en amont de la visite une thématique d'approfondissement.

EIU SCIENTIFICU !

- ✓ Mardi ou jeudi ou vendredi après-midi – 1 fois par mois
- ✓ Horaire : 14h – 16h30
- ✓ Public : collège/Lycée
- ✓ Nombre de classes : en fonction de l'effectif
- ✓ Réservation obligatoire (internet/mail/téléphone)

Rencontre avec un professionnel/scientifique

- Découverte du métier
- Présentation du parcours scolaire/universitaire
- Distribution de la fiche métier
- Des activités annexes pourront être construites en fonction de l'intervenant et des classes (expérience, visite de l'exposition...)

GRAND PUBLIC/FAMILLE

- **Visite guidée de l'exposition (sur réservation) avec la mallette illustrative et quiz dans l'auditorium:**
 - **Les mardis, jeudis, vendredis : de 16h30 à 17h30**
 - **Les mercredis : 10h-11h / 11h-12h / 14h-15h / 16h-17h (priorité aux ALSH, collèges, Lycées)**
 - **Les Samedi : 14h30-15h30**
 - Casa di e Scenze : durée 1h

 - **Visite libre avec carnet de visite, tous les jours**

 - **Atelier de découverte de la réalité virtuelle**
 - **Tous les mercredis matin de 10h à 11h30**
 - Casa di e Scenze : accompagnement et prise en main du casque et des manettes de la VR avec Google map (autres contenus, en lien avec l'expo, à trouver) > *en fonction de l'évolution de la situation sanitaire (COVID-19).*

 - **CLUB SCIENCE (détail à voir pour chaque mois):**
 - **Tous les mercredis après-midi de 14h-15h30 et de 16h-17h30 (8 à 12 ans)**
 - Séquence de 6 à 7 ateliers > jusqu'au vacances scolaires

 - **SCIENCE EN FAMILLE**
 - **Tous les samedis de 10h30 - 11h30 : Spécial ADOS**
 - **Tous les samedis de 16h-17h30**
 - Ateliers proposés par des prestataires externes
 - Ateliers proposés par A casa di e Scenze

 - **OMG : Oh My Game (12 – 18 ans)**
 - **Tous les samedis de 16h-17h30**
 - Atelier de jeux vidéo : découverte de nouveaux jeux (via la VR également)

 - **Spectacles scientifiques**
 - Tous les deux mois en rapport avec la thématique scientifique du mois en cours, nous proposerons au public (à définir en fonction du spectacle) un spectacle scientifique.

 - **DEMI-JOURNÉES THÉMATIQUES : Samedi après-midi (rythme à définir)**
 - Horaires d'une demi-journée : 14h-18h (installation à 13h)
 - Nombre de personnes à définir en fonction du ou des prestataires choisis.
 - Focus sur l'une des thématiques de l'exposition. Exemple espèces corse : après-midi sur les mammifères ou reptiles, découvertes d'animaux, ateliers DIY, quiz, VR avec animaux ou environnement corse; intelligence artificielle : présentation d'IA, atelier de robotique, débats, jeux de codage ; changement climatique : présence d'institutions et associations, jeux autour du développement durable, atelier de création recyclage

 - **Science et cinéma : programmation de films et documentaires scientifiques**
 - Jour et horaires à définir
- Une programmation spécifique sera proposée pendant les vacances scolaires.**

VII. LES EXPOSITIONS EN 2020

MOE – Scénographie : CRAEFACTORY – Ghislain MERAT

Muséographie : SAGIM – Fabrice FENOILLERE

Description muséographique des expositions temporaire et semi-permanente

Les plus grands scientifiques tous domaines confondus s'entendent pour dire combien nous sommes aujourd'hui entrés dans une ère critique pour l'avenir de notre terre et de notre espèce. Parallèlement, l'homme n'a jamais fait de bonds technologiques aussi grands. C'est pourquoi il a été fait le choix de réunir «environnement» et «technologie» en axant le discours muséographique de la Maison des sciences de Bastia autour :

- 1) d'un état des lieux de la santé de notre planète
- 2) de solutions technologiques existantes ou à venir, aptes à offrir un avenir soutenable pour l'Homme et la Nature
- 3) en balayant ces problématiques de l'échelle mondiale aux singularités de notre île

Niveaux de lecture : il y a deux manières d'aborder les contenus mis en place : l'une plus rapide (c'est l'ensemble des expositions habillant l'espace, pensées sur la base de clips pédagogiques courts, de synthèses numériques attrayantes permettant d'entrer facilement dans chacune des thématiques et d'en tirer les informations essentielles) ; l'autre plus approfondie (en se rapprochant de l'espace «médiathèque» et en prenant le temps de consulter des fiches spécifiques détaillant chacun des domaines évoqués dans les expositions).

1. Exposition temporaire

L'espace d'accueil/billetterie est doté d'une exposition temporaire (diffusée via une vidéoprojection et un écran TV), dédiée aux «promesses de l'Intelligence Artificielle». Elle explique ses enjeux en matière de médecine, de transport, de défense, d'industrie, d'agriculture et de vie quotidienne.

Aux côtés de cette exposition est installée une œuvre interactive sonore : il s'agit d'un arbre (un olivier) qui répond au public par un chant, un cri, un langage bien à lui, lorsqu'on caresse ses feuilles. Cette installation artistique et sensitive permet d'aborder la thématique de «l'intelligence des plantes» et d'évoquer les possibilités offertes aux hommes de s'inspirer du mode de fonctionnement à la fois «hi-tech et bio» des végétaux.

2. Exposition permanente

Pensée comme un «musée numérique», cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans un univers digital liant intimement sciences, technologies et environnement. Les sous-thèmes abordés sont présentés à l'aide de différents supports multimédia variés et très qualitatifs :

1) L'espace de Réalité Virtuelle

Il s'agit d'un espace-cocon modulable, dédié au visionnage de documentaires en réalité virtuelle, à l'aide de casques de type Oculus. Les films à disposition invitent le visiteur au cœur de problématiques universelles liées à la biodiversité : le déclin des abeilles, l'acidification des océans, la déforestation en

Amazonie...

2) [Le biomimétisme](#)

Depuis des millions d'années, la Nature a trouvé des solutions technologiques pour résoudre un certain nombre de problèmes, en minimisant bien souvent les dépenses d'énergie ou la production de déchets. Les hommes s'inspirent ainsi de plus en plus de ce que le vivant a déjà créé pour innover durablement. Cette thématique est racontée de manière ludique par l'entremise d'une «table tangible» sur laquelle le visiteur est invité à poser des «formes», qui si elles sont placées au bon endroit, délivrent toute une série d'informations passionnantes.

3) [L'anthropocène, le changement climatique, la mer Méditerranée](#)

Ces trois aspects directement liés à l'état de santé de notre planète sont abordés sous forme de clips multimédias vidéoprojetés, que l'on lance en agissant sur un écran tactile jouant le rôle de «télécommande géante».

4) [Les technologies du futur, la problématique des énergies et les éco-technologies actuelles](#)

Ces trois thématiques sont présentées sur un triptyque d'écrans TV, à travers 3 clips multimédia mêlant génomique, nanotechnologie, stockage énergétique, robotique...

5) [L'agriculture de demain](#)

Cette thématique est là encore abordée sur la base d'un clip multimédia vidéoprojeté sur une «table à manger» et permet de comprendre les enjeux de l'assiette de demain...

6) [La Corse ramène sa science](#)

Ce pôle se matérialise par une vidéoprojection enchaînant trois «grands étages paysagers» propres à notre île : la mer, la campagne et la montagne. A chacun de ces niveaux, le visiteur enrichit son savoir scientifique lié aux singularités naturelles de notre territoire (botanique, faunistique, météorologique, géologique...)

7) [Les dessous de la croissance verte](#)

Cette sensibilisation est proposée à travers l'utilisation d'une «borne holographique» avec un «personnage» virtuel dont le commentaire est axé sur les dessous de la croissance technologique et la problématique des terres rares...

8) [Les grands témoins](#)

Il s'agit d'un «mur sonore» permettant d'écouter le témoignage d'une douzaine de personnalités scientifiques s'exprimant sur les promesses de la science, le monde de demain et leur vision de l'inscription de la Corse dans celui-ci...

3. Salle d'atelier et de projection

Au-delà des espaces dédiés aux expositions temporaires et permanentes, un amphithéâtre modulable permet la tenue d'ateliers pédagogiques en marge desquels est proposé un «quizz de consolidation des connaissances», animé à l'aide de boîtiers de vote interactifs.

VIII. LA COMMUNICATION

La communication aura une place prépondérante dans la vie et la promotion de la MDS. Pour assurer sa notoriété et sa pérennité dans le temps, nous utiliserons tous les moyens de communication nécessaire :

- Création d'une application web ou site Internet pour suivre les activités de la MDS
- Création d'un compte Facebook (page), twitter et Instagram pour réagir à l'actualité et diffuser rapidement de l'information
- Création d'une identité visuelle propre à la MDS conforme à la charte graphique de la Ville
- Création de supports de communication : affiches, flyers, oriflammes, banderoles...
- Mise en place d'une signalétique claire à l'extérieure et à l'intérieure de la MDS

Nous insistons sur la nécessité de programmer un parcours d'information et de signalisation (sous des formes innovantes) à l'extérieur de la MDS. L'objectif est d'une part d'orienter et de diriger le public vers la structure, mais également de montrer que la Science n'est pas cloisonnée dans un espace fermé, mais qu'au contraire, elle vit dans la rue et dans des lieux publics.

Nous nous appuyerons également sur nos partenaires, à travers leur réseau et outil 2.0, pour promouvoir la MDS.

Tous nos outils de communication seront bilingues et la langue Corse sera au centre de nos actions.

IX. LES RESSOURCES HUMAINES

Afin de faire fonctionner de manière optimale et rapide ce nouvel outil et en fonction des objectifs fixés, il a été décidé de recruter les profils suivants :

1. Directeur(rice) de la structure

- Définir et rédiger le projet scientifique de l'établissement
- Animer l'équipe et mettre en œuvre la politique de développement de l'établissement
- Développer un réseau élargi auprès de partenaires experts (Universités, scientifiques de renom, laboratoires, CCSTI...)
- Créer/accompagner la réalisation de projets de culture scientifique en multi-partenariat (expositions, conférences, ateliers, etc.)
- Assurer les missions de commissariat d'exposition : concevoir, animer et produire l'exposition semi-permanente du lieu et deux à trois expositions temporaires.
- Mettre en place le travail d'accueil et d'animation du réseau pédagogique scolaire, en coordination avec le référent Education Nationale
- Créer les supports de communication inhérents aux expositions temporaires et évènementiels
- Assurer la notoriété de l'établissement et de ses animations sur les réseaux sociaux
- Faire le lien avec les médias (presse - TV - radio - Internet) dans le cadre de promotion d'évènementiels
- Organiser les conditions d'accueil des publics (hors scolaires) et construire des projets autour de cibles spécialisées
- Animer des visites, conférences, ateliers et évènements exceptionnels
- Construire et animer une politique sociale de proximité
- Définir les moyens et la construction budgétaire afférente au travers d'un programme d'actions pluriannuel

2. Assistant/Médiateur

- Gérer les ressources et outils d'animation de la MDS pour le grand public, dont les montages et démontage d'expositions et la maintenance technique
- Proposer, suivre et animer des projets pédagogiques autour des sciences pour tous les publics
- Organiser et animer des visites guidées des expositions auprès de différents publics
- Etre force de proposition pour la mise en place de nouveaux partenariats, d'expositions et d'événements de CSTI dans la région bastiaise et plus largement en Corse
- Assister le Directeur dans la mise en place d'événements de CSTI de la MDS (conférences, concours, rencontres, jeux...)
- Co-animer les outils de communication dédiés à la MDS (Site Internet, application, réseaux sociaux...)
- Gérer l'accueil du public et les réservations pour des groupes.

3. Agent d'accueil en Contrat Aidé

Rôle

- Gérer l'accueil du public et des groupes scolaires
- Participer au secrétariat de la MDS : prise de RDV, réservations, planning réunion
- Gérer les commandes de la MDS : bureautique, technique, entretien...
- Gérer la billetterie de la MDS (rapport de fréquentation, amélioration de l'accueil)
- Assister le médiateur dans le montage et démontage d'expositions et la maintenance technique de la MDS

Enjeux

- Assurer de bonnes conditions d'accueil et de visite aux publics
- Participer au bon fonctionnement du service

Accueil du public:

- Assurer le standard téléphonique, la gestion des messages électroniques
- Orienter et informer les visiteurs sur les expositions en cours et les programmations muséales
- Répercuter les remarques éventuelles des visiteurs

Veiller à la sécurité des biens et des personnes

- Contrôler les entrées, s'assurer du respect des consignes de sécurité, réguler les flux de visiteurs et situer les issues de secours et les extincteurs
- Surveiller les salles d'exposition et les modules d'expositions (sécurité et vérifier le bon état de fonctionnement)
- Gérer l'éclairage des salles et le fonctionnement des modules d'expositions
- Effectuer une ronde d'ouverture et de fermeture
- Aider à la mise en place occasionnelle de moyens logistiques pour les manifestations et les expositions

4. Personnel académique

Comme nous le précisons dans les paragraphes précédent, nous nous associerons avec l'Académie de Corse afin d'établir une convention d'objectifs et de moyens pour développer des actions et programmes pédagogiques.

Ainsi du personnel académique sera détaché à la MDS pour effectuer des missions telles que :

- Gestion de l'accueil des groupes scolaires, visites des expositions et organisation d'un quiz sur les connaissances.
- Ingénierie pédagogique en lien avec les programmes de l'éducation Nationale pour la création de programmes d'excellence pédagogique pour le premier degré.
- Concevoir et animer des modules/cycles de formation des enseignants du second degré de l'Académie et en lien avec le personnel communal de la MDS élargir le public cible.
- Enrichir la communication de la MDS via ses différents supports (réseaux sociaux, site Internet)
- Participer aux actions et au développement de la MDS via des activités avec les scolaires: Fête de la Science, concours scientifique... et en lien avec le directeur et l'assistant/médiateur
- Faire le lien avec les activités des établissements scolaires en matière scientifique et les activités de la MDS : E3D, clubs scientifiques, expériences...
- Participer à la définition des projets pilotés chaque année par la MDS, en apportant une expertise pédagogique et un travail de veille informative et documentaire.

X. LES HORAIRES D'OUVERTURE ET LA POLITIQUE TARIFAIRE

1. Les horaires d'ouverture de la MDS

- La MDS sera fermé le lundi pour pouvoir assurer une ouverture les Samedis et être en cohérence avec les autres outils culturels de la ville de Bastia.
- La mise en place 1 fois par mois d'une « nocturne » pour les conférences le vendredi jusqu'à 21h
- La fermeture de la MDS au mois d'août, une semaine à la Noël et encore 1 semaine pendant l'année

Jours	Horaires d'ouverture	Scolaires	Tout public	Associations
Lundi	9h-12h	Fermeture		
	14h-18h			
Mardi	9h-12h	X		
	14h-18h		X	X
Mercredi	9h-12h	Collèges et lycées		
	14h-18h		X	X
Jeudi	9h-12h	X		
	14h-18h		X	X
Vendredi	9h-12h	X		
	14h-18h		X	X
	<i>nocturne</i> 18h-21h		1 fois par mois uniquement	
Samedi	9h-12h		X	X
	14h-18h		X	X

2. La politique tarifaire

Afin d'être en cohérence avec les autres outils culturels de la ville de Bastia, le choix des tarifs a été les suivants :

- Plein tarif : 5€
- Tarif social (chômeurs et bénéficiaires du RSA) : 1€
- Tarif handicapés et accompagnants : 1€

- Tarif jeune jusqu'à 18 ans et étudiants : 2,5€
- Tarif groupe + de 10 personnes : 4€ / personne

Les visites dédiées au public scolaire seront gratuites.

Pour la location de l'auditorium (56 places), il est proposé les tarifs suivants :

- La journée : 250€
- La ½ journée : 150 €

Pour les conférences, il est proposé les tarifs d'entrée suivants :

- Les conférences organisées dans l'auditorium de la Maison des Sciences seront gratuites
- Les conférences organisées à l'Alb'oru ou au Théâtre municipal : 2 € / personne

XI. BUDGET DE LA MAISON DES SCIENCES

1. Récapitulatif sur deux ans et demi : 2020 - 2022

		Année N		Année N+1		Année N+2	
		BP Total	Part CDC	BP Total	Part CDC	BP Total	Part CDC
Maintien en condition opérationnelle	Fonctionnement	62 050,00 €	49 640,00 €	204 850,00 €	163 880,00 €	189 450,00 €	151 560,00 €
	RH	114 000,00 €	/	141 000,00 €	/	183 050,00 €	/
	Total	176 050,00 €	49 640,00 €	345 850,00 €	163 880,00 €	372 500,00 €	151 560,00 €

PROGRAMMATION : CADRE GENERAL

PERIODE HORS VACANCES SCOLAIRE

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Tous les mardis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h

L'accueil de classes et la gestion du calendrier de réservation des classes seront sous la responsabilité directe de l'éducation nationale.

- Idéalement les trois enseignants prendront en charge l'approfondissement de deux thématiques chacun, afin d'organiser les activités scientifiques en fonction pourquoi pas des thématiques choisies par les classes.
- Les expériences ou mallettes pédagogiques pourront être créées ou achetées.

CLASSES DE BASTIA

- ✓ 1^{ère} Classe de 9h à 10h30
- ✓ 2^{ème} Classe de 10h30 à 12h00 : avec la possibilité de déjeuner sur place (été : MDS / Hiver : Alb'oru)

Déroulé d'une première visite

1. Visite/découverte de l'exposition (*la classe sera divisée en deux groupes distincts (A et B étant les deux groupes)*)

- A** 35 min
- Groupe A : visite guidée à la découverte de l'exposition en 6 thèmes
 - Groupe B : Jeu d'enquête à réaliser en autonomie avec l'enseignant ou vidéo scientifique (auditorium)

- B** 15 min
- Groupe A+B (15 min): Quiz de fin dans l'auditorium

Déroulé d'autres visites

2. Activité Scientifique : approfondissement (1h)
 - Atelier pédagogique (mallette pédagogique/expérience...) autour de l'un des 6 thèmes de l'exposition

NB : Les classes de Bastia pourront donc découvrir sur une année scolaire potentiellement les 6 thématiques scientifiques de l'exposition.

L'option demi-journée de visite est également possible en fonction des réservations et du choix de la classe qui visite.

CLASSES EXTERIEURES A BASTIA

- ✓ 1 seule classe : de 9h à 11h30/12h (avec la possibilité de déjeuner sur place (été : MDS / Hiver : Alb'oru)

Déroulé d'une demi-journée de visite

1. Visite/découverte de l'exposition (*la classe sera divisée en deux groupes distincts (A et B étant les deux groupes)*)
 - A
35 min } • Groupe A : visite guidée à la découverte de l'exposition en 6 thèmes
 - Groupe B : Jeu d'enquête à réaliser en autonomie avec l'enseignant (auditorium)
 - B
15 min • Groupe A+B (15 min): Quiz de fin dans l'auditorium
2. Activité Scientifique : approfondissement (1h)
 - Atelier pédagogique (mallette pédagogique/expérience...) autour de l'un des 6 thèmes de l'exposition

NB : La classe extérieure devra choisir en amont de la visite une thématique d'approfondissement.

EIU SCIENTIFICU !

- ✓ Mardi ou jeudi ou vendredi après-midi – 1 fois par mois
- ✓ Horaire : à définir
- ✓ Public : collège/Lycée
- ✓ Nombre de classes en présentielle : en fonction de l'effectif – en visio : deux classes maximum
- ✓ Réservation obligatoire (internet/mail/téléphone)

Rencontre avec un professionnel/scientifique dans l'auditorium

- Présentation du métier : avec une classe sur site et deux autres max. en visioconférence.
- Présentation du parcours scolaire/universitaire
- Distribution de la fiche métier (papier et numérique)
- Session de questions/réponses (en présentiel et en visio)
- Des activités annexes pourront être construites en fonction de l'intervenant et de la classe en présentielle (expérience, visite de l'exposition...)

NB : toutes ces rencontres seront enregistrées pour avoir la possibilité de les rediffusées et de les revalorisées par la suite.

PROGRAMMATION DEMATERIALISEE – COVID-19

La situation sanitaire liée au COVID-19, nous oblige à repenser notre approche et nos ateliers de CSTI destinés aux « Scolaires ».

Les propositions d'animations/ateliers détaillés ci-après répondent à cette nouvelle situation et aux objectifs suivants :

- Lancer, malgré la situation sanitaire liée au COVID-19, les activités scientifiques de la Maison des Sciences destinés aux établissements scolaires ;
- Dématérialiser les activités et garantir la sécurité sanitaire des élèves et des enseignants ;

Au-delà de cette situation particulière, qui sera amenée à évoluer dans le temps, toutes les activités que nous proposons pourront se poursuivre dans le temps et permettront :

- De diffuser les activités « Maison des Science » sur l'ensemble du Territoire par leur dématérialisation et répondra
- Permettra aux classes de Corse-du-Sud d'avoir accès à certains contenus de la Maison des Sciences et résoudra les problèmes de transport
- Répondra aux problèmes d'accessibilité des classes du rural
- D'être adaptées et proposées au grand public

Ainsi cette offre sera équitable en matière de diffusion des activités pédagogiques de la MDS sur le Territoire et sera pérenne dans le temps.

La Science fait son « LIVE »

Création d'une émission en direct, via visioconférence, pour présenter une des 6 thématiques de la Maison de Sciences :

- Deux classes inscrites par session
- Une à deux émissions par semaine
- Niveaux privilégiés : 2^e et début 3^e degré (CE1 à la 6^e)

L'idée originale et innovante :

- Un enfant déguisé en « Pesce anguila » présentera l'émission/visio et jouera le rôle du « sachant » (en fonction du niveau de la classe choisie pour l'émission, nous pourrions choisir un enfant du même niveau).
- Le binôme, joué par le professeur détaché, jouera le rôle de « l'ingénu » qui posera des questions et assistera l'enfant dans sa présentation et les expérimentations proposées.

Emission :

- Lancement en direct de la séquence de 40 à 50 min par l'enseignant détaché via visioconférence avec les classes inscrites :

- Présentation de l'animation et de la Maison des Sciences (ext./inté) > insertion photos par exemple
- Diffusion d'une capsule vidéo réalisée préalablement : présentation courte d'une des 6 thématiques scientifiques de l'exposition
- Reprise du direct avec échanges autour de la thématique scientifique choisie et lancement de la partie expérimentation
 - Faire une expérience en direct avec la possibilité donnée aux élèves d'interagir avec l'enseignant : questions/réponses, choix sur la direction donnée à l'expérience (j'appuie sur le bouton vert ou le bouton rouge ?), quiz en direct...
 - Possibilité également de diffusion de vidéos d'expériences scientifiques coûteuses avec session, en reprise du direct, de questions/réponses.

NB : il sera possible d'insérer dans l'émission d'autres capsules vidéo, comme des interviews de chercheurs, des reportages sur des sites scientifiques

EIU SCENTIFICU totalement dématérialisé !

- ✓ Mardi ou jeudi ou vendredi après-midi – 1 fois par mois
- ✓ Horaire : à définir
- ✓ Public : collège/Lycée
- ✓ Nombre de classes: deux classes maximum en même temps en visio.
- ✓ Réservation obligatoire (internet/mail/téléphone)

Rencontre avec un professionnel/scientifique

- En présentiel à la Maison des Sciences ou sur le lieu de travail
- Découverte du métier
- Présentation du parcours scolaire/universitaire
- Distribution de la fiche métier (papier et numérique)
- Session de questions/réponses avec les classes inscrites
- Des activités annexes pourront être construites en fonction de l'intervenant et la classe en présentielle (expérience, visite de l'exposition...)



COLLECTIVITE DE CORSE

Ref : **GS/JLS/JFC/MB/EAC/JCC/20.XX**
Convention N° **XXXXX**

Exercice d'origine : **BP 2020**
Chapitre : **932**
Fonction : **23**
Article : **657348**
Programme : **4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022
VILLE DE BASTIA
« **ACTIVITES ET PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE 2020-2022**
A CASA DI E SCENZE DI BASTIA »

ENTRE

La **COLLECTIVITE de CORSE**, Hôtel de la Collectivité de Corse – 22 Cours Grandval – BP 215 – Aiacciu Cedex 1, représentée par **Monsieur Gilles SIMEONI**, Président du Conseil Exécutif de Corse, u Presidente,

L'ETAT

- **LA PREFECTURE DE CORSE**, représentée par **Monsieur Pascal LELARGE**, Préfet de Corse,
- **L'ACADEMIE DE CORSE**, représentée par **Madame Julie BENETTI**, Rectrice de la région académique de Corse, Chancelière des universités,

ET

La **VILLE DE BASTIA** - avenue Pierre GIUDICELLI - 20410 BASTIA Cedex, représentée par **Monsieur Pierre SAVELLI**, son Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,

VU la délibération n°19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,

VU la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,

VU la délibération n°20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020.

VU la délibération XX/XX AC du XX de l'Assemblée de Corse approuvant le soutien de la Collectivité de Corse au titre de l'activité et de la programmation pédagogique de « A casa di e scenze » de la ville de Bastia.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique ont été définies dans la convention-cadre tripartite CST2I 2019-2022, signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse. Elle vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Afin de favoriser une lisibilité de l'offre de CST2I en Corse, ce document stratégique souligne notamment la volonté d'encourager la création d'espaces dédiés à la diffusion de la CST2I. Ces centres de ressources scientifiques doivent être un lieu de partage et de rencontres afin de rendre accessible à chacun la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises que de l'innovation. L'objectif est ainsi de rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Il s'agit ainsi pour l'ensemble des partenaires, à travers le soutien à « A Casa di e Scenze di Bastia », de permettre le développement d'un nouveau lieu de découvertes et d'expérimentation des sciences, dédié aux nouvelles technologies au service de l'Homme et de la Nature, afin de rendre accessible la Science au plus grand nombre.

Article 1^{er}, Objet de la convention :

Par la présente convention, la ville de Bastia s'engage à rendre accessible la science à tous les publics à travers « A Casa di e Scenze » :

Les objectifs de cette structure sont les suivants :

- Promouvoir l'excellence scientifique ;
- Favoriser l'éducation et l'expérimentation ;
- Créer un parcours, un ensemble cohérent dédié aux sciences et à la culture en valorisant et en s'appuyant sur un réseau d'acteurs ;
- Promouvoir la dimension sociale et l'insertion dans le quartier (mise en réseaux avec les équipements et structure du quartier avec la participation des associations) ;
- Mettre en place une réelle politique sociale de proximité avec la population environnante (familles, enfants, seniors) ;
- Devenir une référence régionale en matière de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle de la Recherche et de l'innovation des savoirs insulaires.

Article 2, Compétences des parties :

- La Collectivité de Corse :

Dans un premier temps, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise notamment aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle.

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est également un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document, qui constitue le cadre politique de référence pour l'action de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Enfin, les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont également définies dans la convention cadre CST2I 2019-2022 qui vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

- L'Etat :

Le partage de la culture scientifique est un enjeu sociétal majeur aux niveaux régional, national et international. Favoriser l'éclosion d'un dialogue constructif entre science et société, promouvoir les interactions entre chercheurs, décideurs et citoyens fait pleinement partie des missions de l'Etat et de ses établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Cette ambition est marquée par la loi de 2013 relative à relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et la Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle publiée en mars 2017 (SNCSTI), portée par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (M.E.S.R.I.), en lien avec le Ministère de la Culture.

La stratégie nationale propose des orientations aux actions de développement de la culture scientifique, technique et industrielle et fédère tous les acteurs concernés autour de grandes priorités nationales. Les objectifs visés consistent, grâce aux acquis de la science et au partage de la démarche scientifique, à éclairer nos concitoyen(ne)s, leur donner des moyens de développer et de renforcer leur curiosité, leur ouverture d'esprit, leur esprit critique, et ainsi leur permettre de lutter contre le prêt-à-penser.

L'autre objectif prioritaire du M.E.S.R.I. en matière de culture scientifique et technique est de développer la qualité et la lisibilité du dispositif national de culture scientifique et technique en soutenant les dynamiques de réseaux dans chaque territoire, en soutenant plus particulièrement les politiques locales portées par les régions en la matière et les coordinations régionales, émanant de l'organisation adoptée localement pour développer la culture scientifique.

Enfin, le M.E.S.R.I, organise chaque année, au niveau national la Fête de la Science, déclinée et portée dans chaque région et territoire par les coordinateurs et pilotes locaux de la CSTI.

Dans ce cadre, l'Etat a souhaité soutenir la compétence et les actions en matière de CSTI de la Collectivité de Corse en partageant les objectifs de la convention cadre CST2i 2019-2022, signée le 22 mars 2019, et ainsi accompagner la Collectivité dans son rôle de pilote et coordinateur régional de la CSTI en Corse.

- L'Académie de Corse :

Afin de comprendre les enjeux et les valeurs des sciences et technologies qui lui permettront de prendre part de manière éclairée aux choix de société auxquels tout futur citoyen sera confronté, il est nécessaire que chaque élève dispose d'un socle commun de culture scientifique, technologique et industrielle.

Celui-ci doit en particulier permettre de développer chez chaque élève :

- la culture générale du citoyen qu'il deviendra ;
- un comportement responsable dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éveil aux sciences et aux technologies ;
- la connaissance de parcours de réussite en sciences et en technologies.

Cette volonté de promotion des disciplines scientifiques et technologiques réaffirmée dans le bulletin officiel du 10 mars 2011 « Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École » est déclinée au niveau académique.

Dans ce cadre, l'académie de Corse et la préfecture de Corse se sont engagées à accompagner la Collectivité de Corse dans une politique volontariste de développement de la CSTI. La convention cadre CST2I 2019-2022 a été signée le 22 mars 2019. Elle permet le soutien aux actions destinées à promouvoir la CST2I auprès des scolaires et du grand public.

- La ville de Bastia :

Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille. Elles ont une vocation générale instituée par **la loi du 5 avril 1884** : «*Le Conseil Municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune*». On peut ainsi distinguer :

- **l'action sociale** : gestion de crèches, haltes garderies, foyers de personnes âgées (résidence de personnes âgées)...
- **la formation et l'enseignement** : construction et entretien des écoles maternelles et primaires, gestion des agents techniques, ouvriers et de services des écoles...
- **la culture, la vie sociale, la jeunesse, les loisirs** : création et gestion de bibliothèques communales, gestion des musées, salles de spectacles, manifestations culturelles, gestion d'équipements sportifs et de loisirs et gestion des centres de loisirs (...), mais aussi l'aménagement du territoire, les infrastructures et transports, l'environnement, les grands équipements, le logement et l'habitat, la vie économique ou encore la sécurité.

Article 3, Engagement des partenaires :

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « Activité et programmation pédagogique de A Casa di e Scenze sur la période 2020-2022, est de **929 506 €** (neuf cent neuf mille cinq cent vingt-six euros), conformément au budget prévisionnel détaillé dans l'annexe 1 jointe à la présente convention.

La Collectivité de Corse s'engage à :

La Collectivité de Corse contribue financièrement à la réalisation du projet pour un montant total de **365 080,00 €** (trois cent soixante-cinq mille quatre-vingts euros), équivalant à **39,3%** du montant total estimé des coûts éligibles.

La subvention est imputée sur les crédits programme suivants :

Exercice d'origine : BP 2020

Chapitre : 932

Fonction : 23

Article : 657348

Programme : 4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement

Les différentes modalités de versement et de justification sont précisées dans l'annexe 2 de la présente convention.

L'Etat s'engage à :

Après avoir accompagné la construction de la « A Casa di e Scenze » dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération de Bastia, l'Etat s'engage à faciliter et à soutenir le développement des missions de diffusion de la CSTI confiés à la « A Casa di e Scenze », aux côtés de la Collectivité de Corse et dans le cadre de la convention CST2i 2019-2020.

Il vise également à :

- faciliter la participation de la « A casa di e Scenze » aux réseaux d'acteurs de la CSTI en Corse et si possible au niveau national ;
- soutenir les projets portés par « A casa di e Scenze » dans le cadre de la Fête de la Sciences, se déroulant chaque année sur la période de l'actuelle convention, sous réserve du respect des conditions de labélisation du MESRI et de l'appel à projet annuel porté par la Collectivité de Corse, coordinatrice régionale de la CSTI en Corse, et de la disponibilité des crédits afférents ;
- Informer « A casa di e Scenze » des appels à projets « Sciences et Société » lancés au niveau national dans le cadre de la stratégie nationale de la culture scientifique technique et industrielle, afin de renforcer l'action et la visibilité de la « A casa di e Scenze » ;

L'Académie de Corse s'engage à :

L'académie de Corse s'engage, comme elle le fait depuis février 2020, à mettre à disposition de la « A casa di e Scenze » des enseignants pour une durée équivalente à un demi temps plein. Ceux-ci interviennent dans le cadre de l'organisation et de l'accueil du public scolaire et suivant des missions définies dans leurs lettres de mission respectives.

L'académie de Corse s'engage à diffuser et promouvoir les actions de la « A casa di e Scenze » à destinations des scolaires aux écoles et établissements scolaires de l'académie de Corse dans la mesure où elles correspondent toujours aux politiques éducatives nationales et académiques. Dans ce cadre, elle s'engage également à faciliter leur mise en œuvre.

La Ville de Bastia s'engage à :

La Ville de Bastia contribue financièrement à la réalisation du projet pour un montant de **449 320€** (Quatre-cents quarante-neuf mille trois cent vingt euros) équivalent à **49,3%** du montant total estimé des coûts éligibles.

Elle s'engage également à :

- Accueillir gratuitement des classes des établissements scolaires de Corse, dans le cadre de visites et d'ateliers scientifiques gérés par l'Académie de Corse.
- Réaliser une programmation d'animations et d'événements scientifiques au profit de tous les publics ;
- Participer aux événements régionaux de CST2I ;
- Proposer des actions partenariales avec les structures de Recherche et de CSTI du Territoire ;
- Proposer des collaborations et actions avec des acteurs européens de la CSTI.

Des contributions financières sont également apportées d'une part par une aide à l'emploi dans le cadre de l'embauche d'un contrat aidé pour un montant de 20 000€ (vingt mille euros) et d'autre part par les recettes liées aux entrées pour un montant prévisionnel de 60 000€ (soixante mille euros) équivalent à **8,6%** du montant total estimé des coûts éligibles.

Article 4, Le Comité de pilotage :

Ainsi, afin d'assurer d'une part une gouvernance efficace sur la base d'objectifs partagés, et d'autre part un suivi « technico-administratif », un comité de pilotage sera constitué.

Ce comité de pilotage, qui devra permettre tant le dialogue stratégique et scientifique que le dialogue de gestion permettra également, à échéance régulière, de faire un état des lieux sur l'avancement des programmes ainsi que sur l'utilisation du financement alloué par la Collectivité de Corse et les moyens mis en œuvre par les autres partenaires.

Ce comité de pilotage, présidé par le Maire de la ville de Bastia, ou son représentant, sera constitué par deux comités techniques, à savoir :

Un comité partenarial, qui sera composé notamment des institutions suivantes :

- La Collectivité de Corse et ses services,
- Le Rectorat et ses services,
- L'Etat et ses services,
- La ville de Bastia et ses services.

Un Comité scientifique, qui sera composé notamment des institutions et organismes suivants :

- L'Université de Corse et ses différents laboratoires de Recherche,
- L'INRAE de Corse,
- La plateforme Corsic'Agropôle,
- La STARESO,
- L'IFREMER,
- Le BRGM,
- Universcience,
- (...)

Le comité de pilotage veillera à la bonne exécution de la présente convention et étudiera, en tant que de besoin, les moyens susceptibles d'améliorer le dispositif afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer le pilotage et le suivi de cette convention d'objectifs et de moyens.
- Veiller à la cohérence globale du projet et valider les décisions relatives à sa conduite.
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions réalisées en termes qualitatif et quantitatif.
- Echanger sur la stratégie de développement d'A casa di e Scenze.
- Etre force de proposition concernant les actions à développer au sein d'A casa di e Scenze.

Le comité pilotage devra diffuser à tous les signataires de la convention d'objectifs et de moyens l'information sur le suivi et l'évaluation de la présente convention d'application.

Article 5, Prise d'effet, durée et modification :

La présente convention prend effet à compter de la signature par les parties et est ainsi conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par chaque signataire, et après avis du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation ainsi que du Conseil exécutif de Corse.

La demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, la Collectivité de Corse peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'absence de réponse dans ce délai vaut rejet de la demande.

Article 6, Période d'éligibilité et justification des dépenses :

Les dépenses sont éligibles si elles sont encourues par le bénéficiaire et acquittées à compter du 01/01/2020 et jusqu'au 31/12/2022.

Le délai supplémentaire de six mois, soit le 31 juin 2023, permet au bénéficiaire de justifier des dépenses liées à l'opération, mais également de présenter toutes les pièces nécessaires au solde du dossier.

Article 7, L'évaluation à mi-parcours :

La ville de Bastia s'engage à fournir au service de la diffusion de la culture scientifique, durant la période considérée un bilan d'ensemble intermédiaire, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du projet, objet de la présente convention. Ce bilan sera présenté au comité de pilotage.

Ainsi la Collectivité de Corse et les différents partenaires procéderont conjointement à l'évaluation à mi-parcours des conditions de réalisation du dispositif.

Article 8, L'évaluation en fin de dispositif :

Le bénéficiaire s'engage également à fournir au service de la diffusion de la culture scientifique, au maximum six mois après le terme de la présente convention, c'est-à-dire au 31 juin 2023, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du présent dispositif. Ce bilan sera présenté au comité technique de suivi, d'évaluation et de pilotage.

Ainsi la Collectivité de Corse et les différents partenaires procéderont conjointement à l'évaluation des conditions de réalisation en fin de dispositif.

Article 9, Caducité :

La présente convention pourra être déclarée caduque si, à l'expiration d'un délai de vingt-quatre mois, à compter de la signature, elle n'a reçu aucun début d'exécution matérialisé par un premier versement. A l'expiration de ce délai, la convention d'engagement et l'inscription budgétaire pourront faire l'objet d'une annulation.

Il pourra être également procédé à l'annulation de tout reliquat de subvention pour toute opération ayant reçu un début d'exécution et dont le dernier mandatement remonte à plus de dix-huit mois.

Article 10, Le contrôle :

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration.

La ville de Bastia s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre du contrôle.

Article 11, Communication :

La ville de Bastia s'engage à faire systématiquement part du soutien financier de la Collectivité de Corse et de ses partenaires auprès du public concerné, dans toute communication qu'elle serait amenée à réaliser (y compris par voie de presse et des médias), ainsi que dans toute interview ou reportage qu'elles seraient conduites à accorder.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux,

BASTIA, le

AIACCIU, le

Le Maire de Bastia

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Pierre SAVELLI

Gilles SIMEONI

Le préfet de Corse

La Rectrice de l'Académie de Corse

Pascal LELARGE

Julie BENETTI

ANNEXE 1 BUDGET PREVISIONNEL :

« A CASA DI E SCENZE DI BASTIA »

BUDGET PREVISIONNEL 1^{er} janvier 2020 – 30 décembre 2022

Pour la bonne réalisation de ce projet, d'une durée de **36 mois**, la ville de BASTIA a un besoin financier à hauteur de 365 080 € tel que précisé dans le tableau financier suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Fonctionnement*	456 350,00€	Aides publiques demandées	365 080,00 €	39,3 %
Equipement*	€		€	%
RH*	473 156,00€		€	%
	€	Part du bénéficiaire	449 320,00€	48,3%
	€	Aide à l'emploi	20 000,00€	2,1%
		Recettes entrées	60 000,00€	6,5%
		Partenariat Académie de Corse	35 106,00€	3,8%
TOTAL Dépenses	929 506 €	TOTAL Ressources	929 506 €	100%

Compléments d'information :

Fonctionnement : animations, conférences, expositions, petit matériel, etc.

Equipement

RH : Directeur, médiateur, entretien, agent d'accueil en emploi aidé, 1/2 poste Académie de Corse.

(...)

ANNEXE 2 MODALITES DE VERSEMENT ET DE JUSTIFICATION RELATIVES DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE DE LA CDC :

Soutenir financièrement l'activité et la programmation pédagogique de « A Casa di e Scenze » sur la période 2020-2022 selon les modalités suivantes :

Condition de détermination du coût du dispositif et de la contribution financière:

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « **A Casa di e Scenze di Bastia** » est de **929 506€**.

Le budget prévisionnel est détaillé dans l'annexe financière (cf. annexe 1) jointe à la présente convention.

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **365 080€** équivalent à **39,3%** du montant total éligible.

La subvention est imputée sur les crédits programme suivants :

Exercice d'origine : **BP 2020**

Chapitre : **932**

Fonction : **23**

Article : **657348**

Programme : **Programme 4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement**

Modalités de versement de la contribution financière :

- La Collectivité de Corse verse **49 640€** (quarante-neuf mille six cent quarante euros), soit **14%**, à la signature de la présente convention.
- Les acomptes suivants et le solde seront versés :
 - Au prorata des dépenses réalisées et après reconstitution du premier acompte, sur présentation d'un rapport intermédiaire d'exécution, accompagné d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses réalisées et payées, assorti des justificatifs de paiement, et pour le solde d'un état récapitulatif final (cf. modèle annexé à la présente convention),
 - Après les vérifications réalisées par les services de la Collectivité de Corse conformément à l'annexe 2.

La contribution financière sera créditée au compte de Trésorerie CAP Corse selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

A l'ordre de	TRESORERIE CAP CORSE
IBAN	FR 22 3000 1001 74D2 0400 0000 081
BIC	BDFEFRPPCCT

Numéro SIRET : 21200033500019

Période d'éligibilité et modalités de justification des dépenses :

- Éligibilité des dépenses:

Les dépenses sont éligibles si elles sont encourues par le bénéficiaire et acquittées à compter du 01 janvier 2020 (date de début du projet) et jusqu'au 31 décembre 2022 (date de fin du projet).

Dans le cadre de ce dispositif, qui prend fin au 31 décembre 2022, les justificatifs qui en découlent pourront être transmis jusqu'au 30 juin 2023 dernier délai.

Le service de la diffusion de la culture scientifique de la Collectivité de Corse devra être en mesure de contrôler notamment la réalisation effective des dépenses et leur lien avec l'opération, ou encore la date et le montant de leur acquittement conformément au budget prévisionnel annexé à la présente convention.

- Modalités de justification des dépenses

Comme prévu à l'article 3, pour le versement de la contribution financière, la ville de Bastia sera tenue de produire des rapports intermédiaires ainsi qu'un rapport final et des justificatifs de dépenses.

Ces différents éléments sont à détailler comme suit :

Rapports intermédiaires d'exécution et rapport final :

- Descriptif du projet,
- Objectif(s) poursuivi(s),
- Coût total,
- Plan de financement,
- Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution.
- Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant les dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée.

- Des éléments de justification « physique » et financière »:

- Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
- Dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- Etat récapitulatif intermédiaire ou final des dépenses acquittées, certifié par le comptable public,
- Contrats de travail, factures et autres justificatifs de paiement portés sur l'état récapitulatif des dépenses.

Le bénéficiaire devra présenter également un bilan argumenté.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

La ville de Bastia devra :

- Fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice le compte financier agrégé ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

En cas de réalisation incomplète ou non-conforme dans les délais impartis, le bénéficiaire doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé réception.

La Collectivité de Corse peut émettre à l'encontre de la ville de Bastia un titre de recette d'un montant égal à celui de la subvention demandée, ou à celui du trop-perçu, après examen des justificatifs présentés et après avoir entendu préalablement ses représentants.

La Collectivité de Corse en informera la ville de Bastia par lettre recommandée avec accusé réception.

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 3 MODALITES DE (...) POUR L'ACADEMIE DE CORSE:

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 4 MODALITES DE (...) POUR L'ETAT: - sans objet à supprimer

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 5 RAPPORT INTERMEDIAIRE D'EXECUTION :



DIRECTION DE L'EDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SERVICE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

**RAPPORT INTERMEDIAIRE D'EXECUTION DU
PROJET**

Date du rapport :

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Education de l'Enseignement et de la Recherche
Service Diffusion et CST2I

DOCUMENT DE TRAVAIL

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CTC-Autofinancement-Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates,
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) Etat récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ETAT RECAPITULATIF INTERMEDIAIRE DES DEPENSES REALISEES ET PAYEES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures		Date de facture	Montant HT	Montant TTC	Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture					
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquittement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à.....le.....

Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privés (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.

ANNEXE 6 RAPPORT FINAL D'EXECUTION :



DIRECTION DE L'EDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SERVICE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

RAPPORT FINAL D'EXECUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Education de l'Enseignement et de la Recherche
Service Diffusion et CST2I
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CTC-Autofinancement-Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates,
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) Etat récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ETAT RECAPITULATIF INTERMEDIAIRE DES DEPENSES REALISEES ET PAYEES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures		Date de facture	Montant HT	Montant TTC	Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture					
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquittement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à.....le.....

Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privés (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.

